|  |  |
| --- | --- |
| **Code UE** | 508 |
| **Intitulé complet de l’UE** | Prépro 1 Professeurs des Lycées et Collèges (PLC) |
| **Enseignante responsable** | Anaïs MORVAN  [Anais.Morvan@ac-paris.fr](mailto:Anais.Morvan@ac-paris.fr)  ou [anais.morvan@uvsq.fr](mailto:anais.morvan@uvsq.fr) |
| **Enseignante dispensant l’UE** | Anaïs MORVAN |
| **Parcours dans lequel s’inscrit l’UE** | Enseignement et recherche |
| **Semestre** | Semestre 5 |
| **Nombre total d’ECTS** | 3 |
| **Langue d’enseignement** | Français |
| **Volume horaire total** | TD = 18 heures (12 séances de 1h30), auxquelles s’ajoute un stage obligatoire dans le second degré. |
| **Pré-requis** | Cette unité d’enseignement s’inscrit dans le cycle de préprofessionnalisation des étudiants sensibilisés au système éducatif et se destinant aux masters de préparation aux métiers de l’enseignement. |
| **Descriptif et/ou objectif(s)** | Selon le type d’établissement dans lequel il enseigne (collège, lycée général, technologique ou professionnel), l’enseignant du second degré prend en charge l’enseignement d’une ou deux disciplines sur une ou plusieurs classes de niveaux différents. Il doit se montrer disponible et faire preuve de nombreuses compétences afin de mener à bien ses cours, faire progresser ses élèves, les accompagner dans leur évolution, leur donner des outils pour apprendre à réfléchir, à comprendre le monde. L’enseignant, tout en respectant les programmes officiels, doit sans cesse s’adapter et adapter son enseignement à la diversité de ses élèves, à leurs besoins. Il doit également inscrire son travail dans une démarche d’équipe, qu’elle soit disciplinaire ou éducative.  Cette unité d’enseignement est l’occasion de donner à l’étudiant.e des éléments  pour :  - mieux percevoir les réalités du métier d’enseignant du second degré en confrontant sa représentation à des situations concrètes ;  - faciliter la construction d’une identité professionnelle ;  - appréhender la relation entre l’enseignant et ses élèves, collégiens et lycéens ;  - amorcer une réflexion sur les pratiques de classe au collège et au lycée.  Un stage en collège ou en lycée (voir rubrique « Informations complémentaires ») complète cette UE. |
| **Contrôle des connaissances**  *(Sous réserve de modification)* | Contrôle continu : un rapport de stage sur l’analyse de ce qui a été observé en stage et un devoir sur table en fin de semestre. |
| **Bibliographie** | Des références bibliographiques sont communiquées au cours du semestre. |
| **Informations complémentaires** | Cette UE aborde les différents aspects du métier d’enseignant et les questions qu’il soulève, notamment :  - le positionnement de l’enseignant face l’Institution, la hiérarchie, les équipes et les élèves ;  - la relation entre l’enseignant et ses élèves et la gestion de classe au collège et au lycée ;  - les différentes pratiques de classe ;  - la bivalence ;  - évaluer les élèves ;  - le travail en équipe, l’interdisciplinarité.  Un stage en collège ou en lycée doit être effectué. Il est obligatoire pour les étudiants inscrits à cette UE. Ce stage, d’une quinzaine d’heures sur le semestre, est un stage d’observation pédagogique. Il s’agit pour l’étudiant.e de rencontrer un.e enseignant.e du second degré et de l’observer dans sa pratique professionnelle, de prendre conscience de ce que signifie « être enseignant », de ce que cela implique, à la fois dans la préparation de cours, dans leur mise en œuvre pédagogique, dans la gestion d’un groupe classe et d’individualités et enfin dans le travail au sein d’une équipe disciplinaire et éducative.  Ce stage doit être réalisé auprès d’un.e enseignant.e de collège, de lycée général, de lycée technologique ou de lycée professionnel.  Le stage doit être prévu en amont et commencer le plus tôt possible. Il sera évalué par un rapport de 10 à 15 pages. Les modalités de rédaction sont précisées dès la première séance.  Le stage fait obligatoirement l’objet d’une convention qui doit être signée par toutes les parties ; pour l’université, il s’agit du responsable pédagogique de l’étudiant. |